

# Aide-soignant (formation complémentaire) (8339)

Document imprimé à partir de dorifor.be.

Vous pouvez rencontrer un conseiller sans rendez-vous à la Cité des métiers, Avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles (métro Madou), lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h, jeudi de 13h30 à 19h (jusqu'à 16h pendant les vacances scolaires).

*Vous souhaitez élargir vos compétences d'aide-soignant aux cinq nouveaux actes infirmiers délégués? Venez suivre cette formation!*

## Objectif et Contenu

**Objectif** Au terme de cette formation, vous serez capable de poser les 5 nouveaux actes infirmiers délégués supplémentaires.

Ces actes délégués supplémentaires sont:

? Mesurer les paramètres concernant les différentes fonctions biologiques, y compris la mesure de la glycémie par prélèvement sanguin capillaire et faire rapport de ces mesures dans les meilleurs délais et de manière précise à l'infirmier

? Administrer des médicaments préparés par un infirmier ou un pharmacien (à l'exclusion des substances stupéfiantes) par les voies d'administration suivantes : orale (y compris l'inhalation), rectale, par gouttes ophtalmiques, par gouttes auriculaires, percutanée et sous-cutanée (uniquement pour l'héparine fractionnée)

? Alimenter et hydrater par voie orale

? Enlever manuellement des fécalomes (matière fécale déshydratée)

? Enlever et remettre les bandages ou les bas destinés à prévenir et/ou traiter des affections veineuses.

**Programme** Formation de 150h = 180 périodes de 50 minutes.

Cours théoriques (90 périodes):

- Initiation aux premiers secours
- Principes de délégation
- Notions de pharmacologie
- Activités infirmières déléguées
- Activités infirmières déléguées : pratique professionnelle

Stage d'intégration complémentaire et AIP (90 périodes)

**Certification(s) visée(s)** Attestation de réussite d'une unité d'enseignement (UE) de Promotion sociale

**Type de formation** [Enseignement de promotion sociale](#)

## Organisation

**Horaire** les lundis de 9h20 à 15h30 du 21/09/20 au 11/01/21 + AIP (entre février et mars)

ou

les mardis de 9h20 à 15h30 du 05/01/21 au 04/05/21 + AIP (entre juin et septembre)

Début 21 septembre 2020 / 2 x par an

Coût 400 euros -

### Conditions d'admission

Prérequis administratif Les personnes qui, avant le 1er septembre 2019, répondent aux conditions d'enregistrement comme aide-soignant telles que prévues dans l'article 2 de l'arrêté royal du 12 janvier 2006 ?xant les modalités d'enregistrement comme aide-soignant.

### Intéressé(e) ?

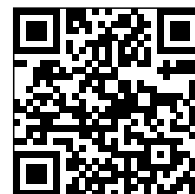
Que faire Les inscriptions se font par courrier postal simple. Pas d'envoi recommandé. Envoyez votre dossier complet au CPSI (voir [contenu du dossier](#) ( <https://www.cpsi.be/formations/formation-complementaire-daide-soignant-150h> ) ). Les inscriptions seront clôturées une semaine avant le début de la formation.

Le nombre de places étant limité, seuls les dossiers complets seront retenus. Les dossiers retenus feront l'objet d'une confirmation par e-mail

Pour toute information complémentaire, contactez le secrétariat de l'établissement ou consultez le [site internet du CPSI](#) ( <http://www.cpsi.be> ) .

### Remarques

Retrouvez cette formation sur <https://www.dorifor.be/formation/aide-soignant-formation-complementaire-8339.html>



---

## CPSI - Centre de formation pour les secteurs infirmier et de santé

Avenue Hippocrate 91 - 1200 Woluwé-Saint-Lambert

02 762 34 45

secretariat@cpsi.be - <http://www.cpsi.be>